République Démocratique du Congo



COMMUNIQUE DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

En date du 27 janvier 2021, l'Assemblée Nationale a adopté la motion de censure dirigée contre mon Gouvernement.

Tout en réaffirmant les observations que j'ai formulées sur la compétence du Bureau d'âge, en tant que républicain, respectueux de la Constitution et des Institutions de la République, je me dois de reconnaître la compétence de l'Assemblée Nationale à examiner la motion de censure qui m'a été destinée dès lors qu'elle a été signée par 301 Députés nationaux.

Etant donné que les Députés qui composent l'Assemblée Nationale et ont été élus lors des élections générales de 2018 ont majoritairement voté le mercredi 27 janvier 2021 la motion de censure dirigée contre mon Gouvernement, j'attends la notification de cette décision pour prendre mes responsabilités conformément à la Constitution.

and the same of th

Fait à Kinshasa, le 28 janvier 2021

Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA